

# MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY

## VIDE GRENIER

**Dimanche 16 septembre 2018 (6h00 – 18h00)**

### Bulletin d'inscription

(Écrire lisiblement et en lettres d'imprimerie)

**NOM Prénom** : .....

**Adresse complète** : .....

**Téléphone** : .....

**Mail** : .....@.....

**N° carte identité / passeport** : .....

**Délivré(e) le** : ..... **Par** : .....

#### RESERVATION D'EMPLACEMENT : 15 € le module de 5 ml.

- ⇒ Avec voiture ou sans voiture (emplacement RUE\*) Ne pas oublier de donner les dimensions des tonnelles Largeur ..... Longueur .....
- Barrer avec voiture ou sans voiture selon votre réservation .
- ⇒ Avec voiture (emplacement CHAMP\*\*)
- Afin de garer la voiture derrière votre stand .
- Nombres de modules : .....x ..... € =
- Paiement par chèque ou en espèces à l'ordre de « UMLC de MARCELLAZ »
  
- OBJET de l'exposition .....

\* Les N° pour la rue seront attribués le jour même sur place

\*\* Pour le champ, premier arrivé, premier servi.

Il est essentiel de donner votre nom à l'entrée et de rappeler votre choix (rue ou champ).

#### **!!! Attention !!!**

- ⇒ La vente de boisson et de nourriture à consommer sur place est strictement interdite
- ⇒ Les règlements émis pour une réservation ne pourront être réclamés pour remboursement
- ⇒ Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration
- ⇒ Le jour du vide grenier : Merci de vous présenter ou de nous contacter avant 8h15, faute de quoi votre place sera réattribuée (Tel : 06.42.58.66.17).

#### **Déclare sur l'honneur :**

- Particuliers : de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Particuliers : de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Professionnels : être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Professionnels : Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).

Fait à ....., le..... Signature :

